



COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

PROCES-VERBAL DE REUNION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA
MAYENNE

Conseillers en exercice 14

Conseillers présents 11

Quorum 8

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

Affiché le : 11.07.2025

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Josiane COUILLEAUX, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Benjamin JENNESSON (arrivé à 21h15 et départ à 22h15), Stéphane MANCEAU et Loïc JORRE (parti à 22h40).

Absents excusés : Coralie GERAULT donnant pouvoir de vote à Aurore BIBRON, Annabelle FOUQUET donnant pouvoir de vote à Aline LEBRETON et Benjamin JENNESSON donnant pouvoir à Mickaël DELAHAYE.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025
2. Validation ajout sujets à l'ordre du jour
3. Salle polyvalente : Mobilier et travaux aménagements extérieurs
4. DPU : 72 rue des tisserands
5. Recensement de la population en 2026
6. Ressources humaines
7. Accompagnement à la co-conception de la cour d'école végétalisée : convention
8. Budget assainissement : décision modificative n°1
9. Questions diverses

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025.

2 - Validation ajout sujets à l'ordre du jour

Mickaël DELAHAYE, Maire, demande au conseil municipal s'il est favorable à l'ajout des sujets suivants à l'ordre du jour :

- Accompagnement à la co-conception de la cour d'école végétalisée : convention de financement
- Budget assainissement : décision modificative n°1.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'ajout des sujets à l'ordre du jour.

3 - Salle polyvalente : Points +/- Values, achat de mobilier et aménagements extérieurs

Benjamin JENNESSON, conseiller délégué, présente au conseil municipal les devis pour l'aménagement extérieur de la salle polyvalente :

- Giffard : 65 250,55€ HT
- Côté extérieur : 55 879,10€ HT
- Chapron : 70 871,70€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Côté extérieur pour un montant total de 55 879,10€ HT.

Benjamin JENNESSON, conseiller délégué, présente au conseil municipal les plus-values et moins-values du projet de construction de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'évolution du plan de financement suite aux différents avenants.

Christelle BEAUDOUIN, adjointe au Maire, présente au conseil municipal différents tarifs pour l'achat de chaises et de tables complémentaires pour la nouvelle salle polyvalente.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société Semio pour un achat total de 30 tables et 100 chaises pour un montant de 4 208,70€ HT.

4 - Droit de préemption urbain : 72 rue des Tisserands

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas préempter pour le bien sis 72 rue des Tisserands.

5 - Recensement de la population en 2026

Mickael Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que le recensement de la population 2026 aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Dans le cadre de ce recensement, un coordinateur doit être désigné. Monsieur le maire propose de nommer Josiane Couilleaux qui était déjà coordinatrice du précédent recensement.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, nomme Josiane Couilleaux en tant que coordinatrice pour le recensement de la population à venir.

6 - Ressources humaines

Mickael Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que Gabin RAIMOND a fini son apprentissage au sein du service jeunesse de la commune et propose de lui verser une gratification légale de 669,90€ afin de le remercier pour son investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une gratification d'un montant de 669,90€ à Gabin RAIMOND.

7 - Accompagnement à la co-conception de la cour d'école végétalisée : convention

Aurore Bibron, adjointe au Maire, informe le conseil municipal que l'école de Commer a été retenue pour le projet de co-conception d'une cour végétalisée. Elle présente au conseil la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la convention pour la co-conception d'une cour végétalisée avec Mayenne Communauté.

8 - Budget assainissement : décision modificative n°1

Mickaël DELAHAYE, Maire, présente au conseil municipal une décision modificative n°1 à la suite d'une insuffisance de crédits au compte 6541 du budget annexe de l'assainissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6541	Créances admise en non-valeur	500,00 €	
706129	Reversement redevance performance réseau AS	-500,00 €	
DM N° 1		- €	- €
Pour mémoire BP 2025 Fonctionnement		76 029,51 €	76 029,51 €
pour mémoire DM N° 1		- €	- €
TOTAL section fonctionnement après DM N° 1		76 029,51 €	76 029,51 €

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la décision modificative n°1 du budget assainissement.

9 - Questions diverses

❖ **Contrat argent de poche**

Aurore Bibron, adjointe au Maire, informe le conseil municipal qu'il y aura deux chantiers argent poche cet été : un en juillet du 8 au 10 et un en août, du 26 au 28. Les horaires sont fixés de 9h-12h. Le nombre maximum de participants est de trois par session et tous les volontaires ont été recrutés.

❖ **Lotissement Les portes de Mayenne**

Mickael Delahaye, Maire, informe le conseil municipal qu'un riverain souhaite acheter à l'avenir (rien d'urgent) une nouvelle parcelle attenante à la leur dans le lotissement « Les portes de la Mayenne ». Cette acquisition ne créera pas un nouveau logement. Les regroupements de parcelles sont très limités dans le lotissement.

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer pour le moment car le nombre de construction n'est pas suffisant pour juger la capacité de regroupement de parcelle.

❖ **Ecole 3^{ème} ATSEM**

Lors du dernier conseil du 20 mai dernier, Aurore Bibron, adjointe au Maire, informait le conseil municipal qu'une troisième classe de maternelle allait être mise en place vue la hausse des effectifs de maternelle à la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.

Dans le cadre de cette nouvelle classe d'effectif composée uniquement d'enfants de maternelle, l'équipe enseignante souhaite une ATSEM supplémentaire le matin.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide l'affectation d'une ATSEM pour la nouvelle classe de maternelle le matin car celle-ci est uniquement composée d'enfant de classe maternelle.

❖ **Restaurant scolaire : tarifs repas adulte**

Aurore Bibron, adjointe au Maire, informe le conseil municipal qu'une élève aurait besoin de conditions particulières pour ses repas de cantine (isolement). La demande d'isolement paraît difficile à satisfaire car cela contraindrait à mobiliser un agent pour un enfant.

Il a donc été demandé la préparation de repas à emporter pour cet enfant.

Le conseil municipal propose, par dérogation sur présentation d'un justificatif médical, de mettre en place des repas à emporter pour un enfant bénéficiant de la restauration scolaire.

Le tarif appliqué pour un repas à emporter sera identique à celui d'un repas scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la mise en place d'un repas enfant à emporter, par dérogation avec sur présentation d'un justificatif médical, au même tarif qu'un repas scolaire.

❖ **Vente de barrières aux enchères**

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, autorise le Maire à enchérir pour l'achat de barrières de chantier (présentes sur le site) à la suite de la liquidation judiciaire de la société de maçonnerie qui avait réalisé les travaux.

❖ **Inauguration de la salle polyvalente**
Reporté au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Mickaël DELAHAYE



